

MATRICE DU PROGRAMME COMMUN **DES INSTITUTIONS REGIONALES DE PECHE OPERANT DANS LA ZONE COMHAFAT**

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	RESULTAT	ACTIVITES	Organisation(s) responsable(s) de l'activité	Parties prenantes	Partenaires externes potentiels (PTP)	Budget estimatif	Echéancier estimatif
1. La Conservation et utilisation durables des ressources	Améliorer la gestion durable des ressources halieutiques à travers l'aménagement des pêcheries, le développement des connaissances et du suivi, surveillance, contrôle	Des outils et mécanismes de gestion des ressources halieutiques sont promus à l'échelle régionale et les modalités de leurs mises en œuvre créées et partagées	-Organiser un atelier sur la mise en place de plans d'aménagements communs des pêcheries transfrontalières.					
			-Mettre en place un plan régional de gestion de la capacité de pêche des stocks partagés					
			-Organiser un atelier de réflexion sur l'approche éco systémiques de gestion des pêches en lien avec le changement climatique et ses impacts sur les pêches.					
			-Mettre en place et appuyer la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour la coordination du Suivi Contrôle et Surveillance (SCS) des pêches.					
		les connaissances scientifiques améliorées sont coproduites par les institutions de recherche en collaborations avec les acteurs des pêches et de l'aquaculture.	-Etablir un protocole de partage et d'échange et de dissémination des connaissances scientifiques sur les pêches en général et les stocks d'intérêt commun en particulier.					
			-Elabore et mettre en œuvre un plan d'action régional pour l'amélioration et l'harmonisation des statistiques des pêches et l'aquaculture et la création d'une base de données.					
			-Mettre en place un programme régional de lutte contre la pêche INN					
2. Le Développement Durable de la Pêche Artisanale	Améliorer et renforcer la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socio-économiques des communautés de pêcheurs	La gouvernance de la pêche artisanale par une gestion participative favorable à l'intégration des femmes est renforcée	-Appuyer des processus de recherche participative aux échelles sous régionales et régionale pour améliorer les connaissances sur la pêche et l'aquaculture à travers une valorisation des savoirs et expériences des communautés de pêche artisanale.					
			-Réaliser une étude sur la contribution socio-économique des femmes de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT en vue de disposer de données pertinentes pouvant soutenir un plaidoyer pour une meilleure reconnaissance des femmes.					
			-Développer des stratégies de plaidoyer pour une meilleure reconnaissance de la pêche artisanale et une participation plus accrue dans les politiques publiques de pêche.					
3. Le Développement Durable de l'Aquaculture	Développement de l'aquaculture durable adaptée	Les mécanismes et structures de développement de l'aquaculture durable au niveau de la région sont soutenus	-Appuyer le processus de création d'un centre régional d'excellence en aquaculture ;					
			-Mettre en place un réseau des institutions publiques dédiées à l'aquaculture.					
4. Le Commerce et marketing responsables et équitables du poisson	Promouvoir la valorisation et le commerce responsable des produits halieutiques sur toute la chaîne de valeur	Les stratégies de promotion commerciale et de valorisation des produits halieutiques sont promues.	- Organiser un atelier régional pour l'harmonisation des systèmes de commerce des produits halieutiques regroupant les institutions régionales de pêches, les organisations régionales d'intégration économique compétentes, et les Etats membres.					
			- Soutenir la participation aux Salons et expositions dédiés à la pêche.					
			- organiser un atelier sur le développement de la chaîne de valeur et la réduction des pertes post captures.					
			-Organiser un atelier sur la qualité et la traçabilité des produits de la pêche.					
5. Le Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale	Renforcer la coopération entre les institutions régionales et leurs compétences à réaliser des objectifs communs en adéquation avec une utilisation durable des ressources halieutiques.	Les conditions de renforcement de la coopération et de la coordination entre les institutions régionales pour une meilleure cohérence des politiques en matière de la pêche et de l'aquaculture des pêches et d'aquaculture sont identifiées et soutenues.	-Renforcer la coopération entre les institutions de recherche et mise en place de programmes scientifiques et de recherche communs.					
			-Tenir un atelier sur l'adoption et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux et régionaux pour une pêche responsable.					
			- Développer un mécanisme de mise en cohérence des politiques publiques de pêche et d'aquaculture et soutenir sa mise en œuvre dans la zone COMHAFAT.					
			-Examiner la cohérence des aides, initiatives et projets d'appui existants dans la région;					
			- Participer et contribuer aux travaux de la plate-forme africaine pour les institutions régionales de la pêche, de l'aquaculture et de la gestion des systèmes aquatiques.					
			- Atelier sur les mécanismes de renforcement de la coopération et de coordination entre les organes régionaux des pêches et les organisations régionales d'intégration économique.					
6. La Sensibilisation et développement des capacités humaines	Accroître la sensibilisation sur le potentiel et l'importance du secteur et renforcer les capacités des personnes et des institutions dans le secteur de la pêche à assurer le développement durable des pêches de capture et de l'aquaculture, en fonction des tendances, des défis et des besoins actuels et émergents.	Les capacités techniques et politiques des institutions publiques et privées régionales qui s'activent dans les pêches et l'aquaculture régionales sont améliorées.	-Organiser une session de formation au U-Process au profit des institutions régionales des pêches et d'aquaculture et des représentants des administrations en vue d'installer chez eux de meilleurs compétences à accompagner le processus de changement dans le secteur et favoriser l'appropriation des mécanismes par les acteurs concernés .					
7. Les Pêcheries de la Haute Mer	Limiter le libre accès des navires de pêche aux ressources halieutiques.	Les conditions d'accès aux ressources halieutiques dans la région sont harmonisées.	- Etablir une Convention sur l'harmonisation des conditions et modalités d'accès de la flotte nationale et évangéliser aux ressources halieutiques.					

